



## SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE / PME PARISIENNES

ATELIER PRATIQUE

# IDENTIFIER FACILEMENT LES RISQUES PROFESSIONNELS ET PRENDRE DES MESURES POUR PROTEGER VOS SALAIRES PRESENTATION D'UN OUTIL EN LIGNE, SIMPLE ET GRATUIT ET ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES

En partenariat avec la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France  
et la DIRECCTE Île-de-France

**14 DECEMBRE 2020**

11H - 12H30

VISIO-CONFERENCE



## IDENTIFIER FACILEMENT LES RISQUES PROFESSIONNELS ET PRENDRE DES MESURES POUR PROTEGER VOS SALARIES PRESENTATION D'UN OUTIL EN LIGNE, SIMPLE ET GRATUIT ET ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES



### Programme



**Nathalie ROUX, EPEC : Présentation du Service d'appui RH aux TPE / PME**



**Cécile RIBOLI, Inspectrice du Travail : Prévenir les risques professionnels : les obligations réglementaires**



**Stéphane DA SILVA, Ingénieur Conseil : Pourquoi évaluer les risques professionnels ?**



**Christophe MURE, Ingénieur Conseil : Présentation de l'Outil d'aide à l'élaboration du document unique (OIRA) de l'INRS - Exemple d'utilisation de l'outil par une entreprise**

**ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES**



## **PRESENTATION DU SERVICE D'APPUI RH AUX TPE / PME PARISIENNES**

**Nathalie ROUX**

Responsable du pôle mutations économiques,  
Service d'appui RH aux TPE / PME

## Pour les dirigeants de TPE / PME parisiennes

- En particulier de moins de 50 salariés

En particulier, dans les secteurs :

- du **Commerce de détail indépendant**
- de la **Construction**
- de l'**Hôtellerie-Restauration**
- des **Services à la personne et de l'aide à domicile**



### Votre contact EPEC

Nathalie Roux

[nathalie.roux@epec.paris](mailto:nathalie.roux@epec.paris)

07 56 00 94 37

**Qui ont besoin d'un premier conseil** pour gérer les conséquences de l'évolution de l'activité dans le contexte de la crise sanitaire et accéder aux aides mises en place par les pouvoirs publics, pour recruter, former, gérer les salariés au quotidien, mieux connaître les obligations légales en matière de droit du travail...

Nous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans l'entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien** pour répondre à des questions spécifiques
- Des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique particulière avec un expert, des **sessions d'information** qui permettent de partager ses interrogations et d'échanger entre pairs, des **visio-conférences** pour se professionnaliser à distance
- Des **ressources** en ligne : [www.epec.paris](http://www.epec.paris) - Service d'appui RH aux TPE / PME et une Lettre d'information mensuelle



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

**Direccte**  
ÎLE-DE-FRANCE  
**Pôle T**

# **PREVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS : LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**

**Cécile RIBOLI**  
Inspectrice du Travail

## Les obligations réglementaires : les principes

L'article L. 4121-1 du Code du Travail pose l'**obligation pour les chefs d'entreprise d'assurer la sécurité et de préserver la santé physique et mentale** des travailleurs par :

- Des mesures de prévention
- Des actions de formation et d'information
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

**Il doit tenir compte des changements de circonstance et chercher à améliorer les conditions de travail.**

Il s'agit d'une obligation de sécurité de moyen renforcée.

## Les obligations réglementaires : les principes

L'article L. 4121-2 pose les principaux généraux de prévention suivants :

- **Éviter** les risques
- **Évaluer** les risques résiduels
- **Combattre** le risque à la source
- **Adapter le travail à l'homme**
- **Tenir compte de l'évolution technique**
- **Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas, ou moins**
- **Planifier** la prévention
- **Donner la priorité aux protections collectives**
- **Donner des instructions appropriées**

## Les obligations réglementaires : les principes

L'article L. 4121-3 pose que l'employeur effectue **l'évaluation des risques en trois temps. Il doit :**

- Identifier les dangers auxquels sont exposés les salariés
- Analyser le risque
- Définir les mesures nécessaires pour **supprimer ou diminuer le risque.**

L'évaluation porte sur **tous les risques** pour la sécurité et la santé des travailleurs dans **toutes les unités de travail.**

Elle concerne les choix :

- Des procédés de fabrication
- Des équipements de travail
- Des substances et préparations chimiques
- Lors de l'aménagements des lieux et postes de travail.

## Les obligations réglementaires : le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)

L'article R. 4121-1 pose que l'employeur doit **formaliser la synthèse écrite de l'évaluation des risques**. C'est ce que l'on désigne par Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)

- Il est **obligatoire** et prévu formellement par les textes.
- La formalisation et la mise à jour de ce DUER permettent le suivi et la pérennité de l'évaluation des risques et des actions de prévention (*penser à le dater*).

## **Les obligations réglementaires : le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)**

### **L'élaboration**

Recueillir des informations auprès des salariés, ce sont eux qui connaissent le mieux leurs postes de travail et les risques inhérents.

Associer

- Le CSE - art L. 2312-9
- Le service de santé au travail - art L. 4622-2
- Ou faire appel aux organismes de prévention et s'approprier leurs outils (CRAMIF, OPPBTP, ARACT...).

### **Le contenu**

Transcription du résultat de l'évaluation des risques.

L'inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail.

### **La forme**

Pas de modèle-type, ni de prescription quant au support (papier ou numérique).

*Attention aux règles de conservation des données nominatives si le support est numérique.*

### **La mise à jour - R. 4121-2**

Au moins une fois par an.

Lors de toute décision d'aménagement important modifiant des conditions de santé et de sécurité, ou les conditions de travail.

Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

### **La mise à disposition - R. 4121-4**

Doit être tenu à disposition des travailleurs, des membres du CSE, du médecin du travail, de l'inspection du travail, des agents de la CRAMIF, des organismes professionnels de SSCT, des inspecteurs de la radioprotection.

Les modalités de consultation par les travailleurs sont affichées dans les locaux de travail.

## Les risques encourus en cas de non respect par l'employeur de ses obligations

Une sanction spécifique est prévue **en cas de non-respect** par l'employeur de son obligation **de transcription ou de mise à jour de l'évaluation des risques dans le DUER**. (R. 4741-1 : contravention de la 5ème classe, doublée en cas de récidive)

L'absence de mise à disposition du CSE pourrait être sanctionnée au titre de l'entrave au fonctionnement de l'instance (L. 2317-1)

L'absence de présentation aux agents de l'inspection du travail pourrait être sanctionnée au titre de l'obstacle à leurs missions (L. 8113-4)

**En cas de poursuites judiciaires liées à un AT / MP, le manquement à l'obligation de sécurité peut aggraver les sanctions encourues.**



## **POURQUOI EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS ?**

**Stéphane DA SILVA**

**Ingénieur Conseil**

DST / ASBTP

Direction Régionale des Risques professionnels

## RECouvreMENT

PARITARISME

Urssaf



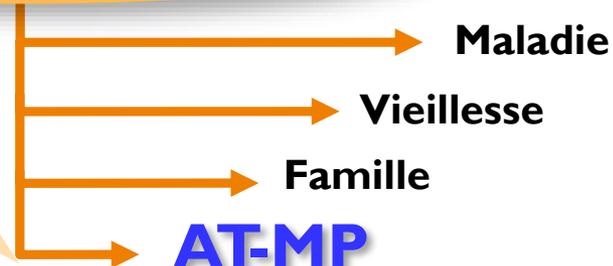
SÉCURITÉ SOCIALE



DÉPENSES

La **branche AT-MP** gère le système légal d'assurance des dommages corporels liés au travail :

- accidents du travail
- accidents de trajet
- maladies professionnelles



- 18,5 millions de salariés
- 2,2 millions d'entreprises

## 3 MISSIONS : PREVENTION - TARIFICATION - REPARATION



**Tarifer les  
entreprises**

**Indemniser  
les victimes**



**ASSURANCE  
AT-MP**

**Prévenir les risques  
professionnels**

- Moyens humains
- Moyens techniques
- Moyens financiers



# Les enjeux de l'évaluation des risques professionnels

---

## □ Enjeu humain

- Préservez-VOUS (Chefs d'entreprise)
- Préservez VOS SALARIES
- Car l'entreprise ne peut pas exister sans vous tous
- Pour cela, il faut :
  - > Éviter les accidents du travail
  - > Éviter les maladies professionnelles
  - > Diminuer l'usure liée au travail

# Les enjeux de l'évaluation des risques professionnels

---

## ❑ Enjeu économique

- ❑ Un accident du travail ou une maladie liée au travail un coût pour l'entreprise :
  - Remplacement du collaborateur
  - Heures supplémentaires pour les autres collaborateurs
  - Retard de paiement ou non paiement par le client
  - TPE / PME
    - > Taux Collectif : Effectif inférieur à 20 salariés
    - > Taux Mixte : Effectif entre 20 et 149 salariés
  
- ❑ La suppression d'un risque permet de mieux se concentrer sur son travail = gain de productivité et de qualité

# Les enjeux de l'évaluation des risques professionnels

---

## □ Enjeu social

**La bonne santé des salariés = la bonne santé de l'entreprise**

- Évaluer les risques et mettre en œuvre des actions de prévention avec vos collaborateurs, améliorent le dialogue social
- Des conditions de travail améliorées permet d'avoir des collaborateurs plus motivés et fidèles

# Les enjeux de l'évaluation des risques professionnels

---

## ❑ Enjeu technique et organisationnel

### **Faire progresser l'entreprise**

- ❑ Une évaluation pertinente des risques contribue à mieux s'organiser, à solutionner les risques connus et à être moins surpris dans des situations nouvelles ou imprévisibles
- ❑ Un poste de travail bien organisé vous fait gagner du temps
- ❑ Actualiser l'évaluation des risques incite à rechercher en permanence les meilleures méthodes de travail et les outils adaptés
- ❑ Travailler dans de bonnes conditions améliore le professionnalisme de chacun
- ❑ Une entreprise dynamique et organisée donne une image de fiabilité et de confiance

# Les enjeux de l'évaluation des risques professionnels

---

## □ Enjeu juridique

- En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle de vos collaborateurs, votre responsabilité de chef d'entreprise est engagée en cas de carence d'évaluation de risques :
  - Civile (responsabilité et réparation) = faute inexcusable
  - Pénale (sanction)

# **Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) : support pédagogique et outil de management**

- Le Document Unique peut être votre support pour sensibiliser et servir de base de formation à vos collaborateurs
- Chacun peut enrichir / actualiser le Document Unique : son contenu reflète l'analyse de l'activité réelle des salariés
- Le document Unique => Vrai outil pratique de management des risques

Il contribue à améliorer les conditions de travail et de la bonne santé pour tous. Mieux prévenir les risques, c'est protéger ses collaborateurs mais aussi protéger son entreprise.



## ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES

# Identifier facilement les risques professionnels et prendre des mesures pour protéger vos salariés : cadre légal et enjeux

## témoignages - questions posées / réponses apportées

***Certaines entreprises ont sans doute déjà un document unique, qu'elles ont actualisé à l'occasion de la crise sanitaire COVID-19. Pouvez-vous nous faire partager votre expérience ?***

- J'ai élaboré mon document unique avec la médecine du travail il y a quelques années et je l'ai mis à jour régulièrement. Je l'ai réalisé avec l'appui de la médecine du travail, ce qui était vraiment bien car je ne savais pas comment m'y prendre et il fallait le faire. On le co-construit. Ce n'est pas toujours évident car il y a des allers-retours pendant 3 mois avec la médecine du travail jusqu'à ce que cela convienne à la médecine du travail mais quand on a terminé, on se dit : c'est fait.
- J'ai rajouté les risques psycho-sociaux par la suite car je les avais oubliés.
- Concernant les risques professionnels liés à la COVID-19, nous l'avons également fait.

***Je n'ai pas su bien remettre à jour le document unique concernant les risques psycho-sociaux liés à la COVID-19. Outre les risques de peur de de venir au travail, je ne suis pas sûre que cela soit bien fait.***

- L'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) propose des ressources et des outils sur les risques psycho-sociaux. La médecine du travail propose aussi des outils « allégés » pour les TPE PME.
- Concernant le télétravail, les négociations entre le Gouvernement et les partenaires sociaux sont en cours. Les risques psycho-sociaux liés au télétravail sont un sujet traité dans ce cadre. De façon conjoncturelle, les risques psycho-sociaux liés à l'activité partielle sont à prendre en compte par les managers dans le cadre du management à distance de ces salariés.

## **Identifier facilement les risques professionnels et prendre des mesures pour protéger vos salariés : cadre légal et enjeux : témoignages - questions posées / réponses apportées**

***Nous avons réalisé notre document unique avec l'aide de la direction du travail, puis avec le service de santé au travail. Notre difficulté était la mise en application auprès de nos salariés. Certains n'ont pas compris que les mesures visaient à les protéger et qu'il s'agissait de faire de la prévention. Nos salariés ne sont pas forcément au fait de leurs droits mais en tant qu'employeur, j'ai des obligations, il y a des risques civils et pénaux et l'idée est de travailler ensemble. Cette difficulté s'est accrue avec le risque COVID-19 car des personnes voulaient venir travailler alors que l'on était en confinement. Et en cas d'accident, il est parfois difficile de prouver la bonne foi de l'employeur. Par ailleurs, la difficulté à accéder aux aides dans le cadre de la crise sanitaire ajoute du stress et je n'ai pas envie de le transmettre aux salariés. Les risques psycho-sociaux, nous les subissons aussi en tant qu'employeur.***

- Vous faites parfaitement le lien entre le volet légal, les enjeux de la prévention des risques professionnels pour vous-même et pour vos salariés avec le souhait de les associer dans cette démarche pour améliorer les conditions de travail et protéger vos salariés.
- En tant que préventeurs, lorsque l'on fait des visites d'entreprise, nous regardons comment les choses se passent pour le dirigeant qui a ce stress. En tant que chef d'entreprise, il faut prendre soin de vous. Mettre en place des mesures de prévention pour ses salariés, c'est faire beaucoup de pédagogie, répéter, réexpliquer, donner du sens, trouver les leviers pour sensibiliser les salariés. Nous n'avons pas tous la même sensibilité à la prévention. C'est un gros travail de votre part.
- La prévention des risques professionnels se met en place dans le temps. Il y a du court, du moyen et du long terme. Il faut définir des priorités. Pour faire accepter les mesures, la meilleure solution est d'associer les salariés à la réflexion. Répéter à des vertus pédagogiques. Vous pouvez afficher les mesures dans les vestiaires, les locaux de travail, ceux où vous rangez les produits et adapter les moyens de communication en fonction des salariés à qui vous vous adressez (utilisez des pictogrammes par exemple). Dans la mesure où vous vous investissez dans cette démarche, vous aurez un résultat.



## **PRESENTATION DE L'OUTIL D'AIDE A L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE (OIRA) DE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE (INRS)**



**Christophe MURE**  
Ingénieur Conseil

Service DFIPrev - Déploiement Formation et Information pour la Prévention

## EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS

---

### OiRA, un outil d'évaluation des risques pour les TPE



Afin d'aider les petites entreprises à faire leur évaluation des risques, l'INRS développe des applications informatiques sectorielles dans un logiciel appelé **OiRA\***.



Ces outils en ligne très simples d'utilisation guident l'utilisateur dans sa démarche d'évaluation des risques et lui proposent des solutions de prévention adaptées à son métier pour construire son plan d'action.



<https://www.inrs.fr/metiers/oira-outil-tpe.html>

Le projet OiRA (Online interactive risk assessment) est développé par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA). En France, l'INRS est le partenaire de l'Agence sur ce projet.

Chaque outil est élaboré en associant des organismes de prévention (INRS, CARSAT-CRAMIF...) et des acteurs du métier concerné (organisations professionnelles...).

OiRA est un outil anonyme et gratuit.





OIRA  
Online Interactive  
Risk Assessment



## Des outils adaptés aux activités de votre entreprise

- Boucherie - Charcuterie
- Boulangerie - Pâtisserie - Chocolaterie - Glacerie
- Commerces alimentaires de proximité
- Commerce non alimentaire
- Garages automobiles et poids lourds
- Hôtels, cafés, restaurants
- Poissonnerie
- Soins et prothésies orthopédiques.
- Transport routier
- Travail de bureau

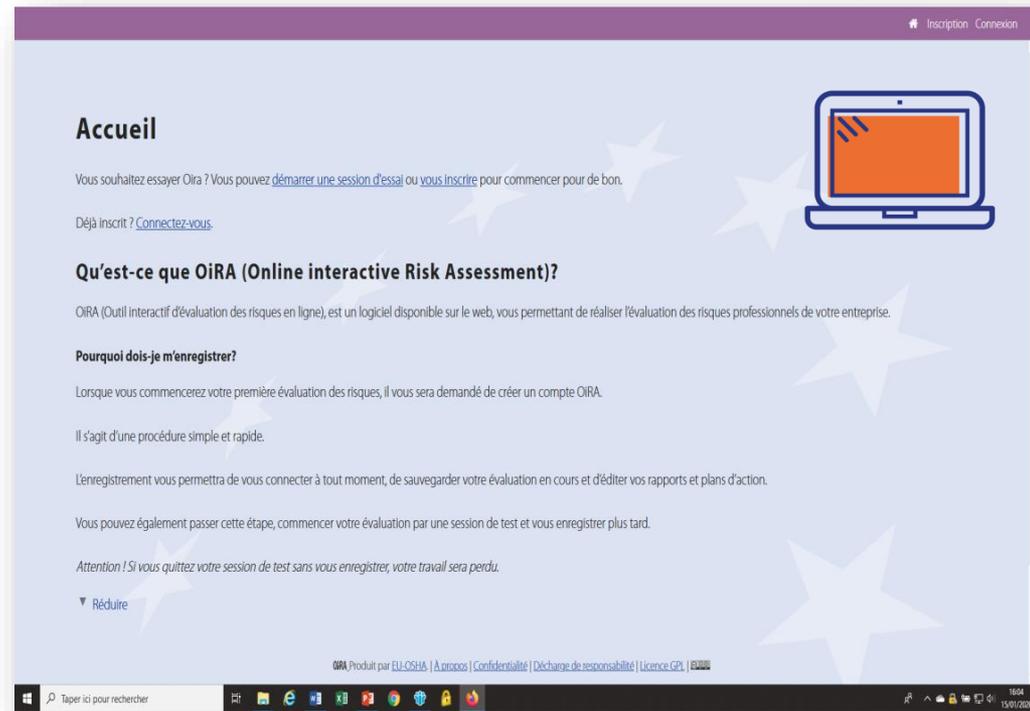
*Disponibles au 01/12/2020*

<https://www.inrs.fr/metiers/oira-outil-tpe.html>

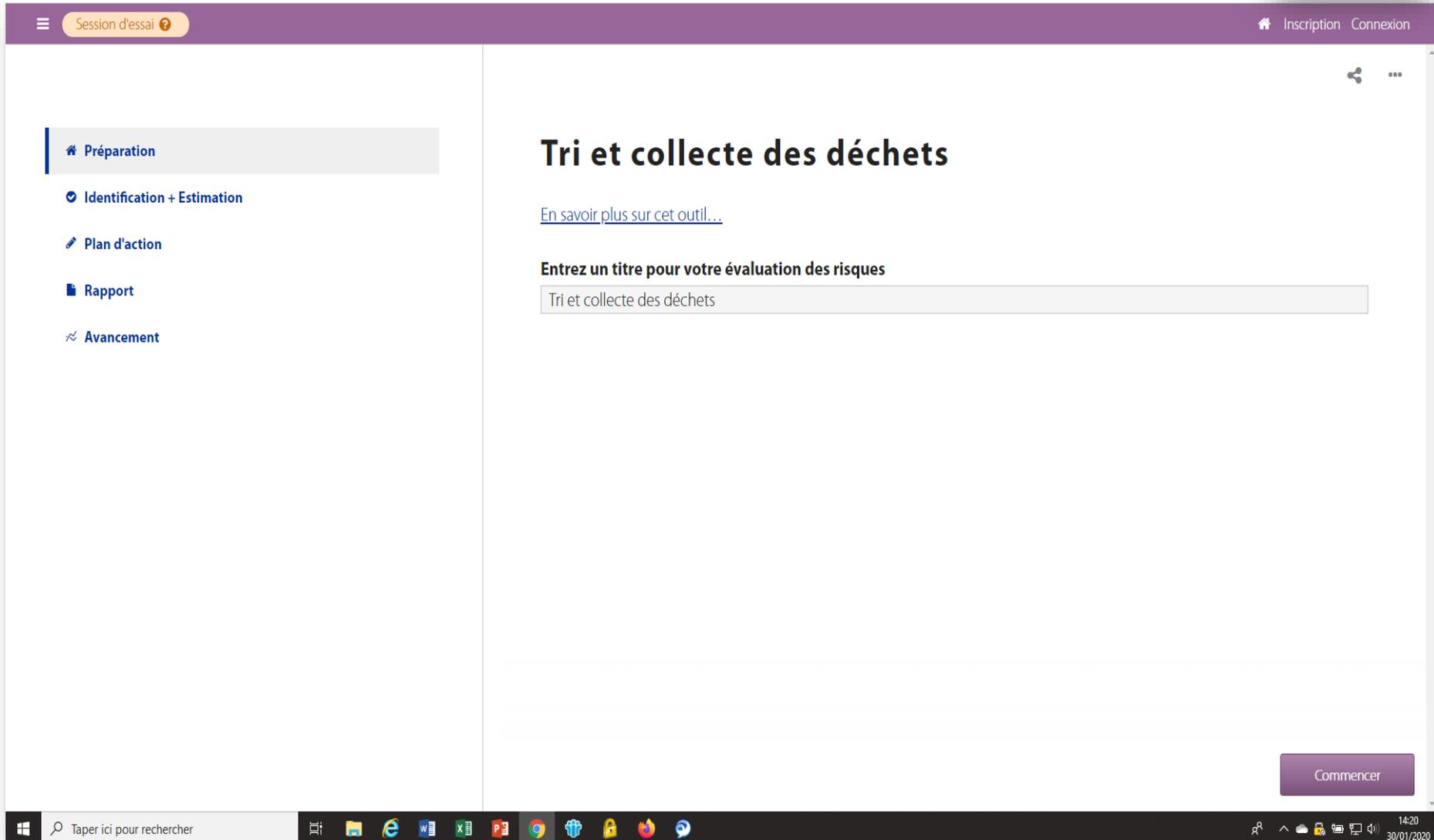
**Accessible en ligne**, à partir du site de l'INRS ou les moteurs recherche.

Possibilité de faire une session test ou de s'enregistrer (identifiant / mot de passe) pour sauvegarder l'évaluation en cours et éditer les rapports et plans d'action (D.U)

Pas d'utilisation des données (identifiant / mot de passe) par l'Agence européenne ou la Branche AT-MP.



**L'outil ne nécessite aucune installation.** On peut y accéder à partir d'un ordinateur connecté à Internet via un navigateur Web : de préférence Firefox, Google Chrome ou Safari...



The screenshot displays the OIRA web application interface. At the top, a purple navigation bar contains a menu icon, a 'Session d'essai' button, and links for 'Inscription' and 'Connexion'. On the left, a sidebar lists five steps: 'Préparation', 'Identification + Estimation' (highlighted), 'Plan d'action', 'Rapport', and 'Avancement'. The main content area features the title 'Tri et collecte des déchets', a link 'En savoir plus sur cet outil...', and a prompt 'Entrez un titre pour votre évaluation des risques' with a text input field containing 'Tri et collecte des déchets'. A 'Commencer' button is located in the bottom right corner of the main area.

Le logiciel suit les différentes étapes du processus d'évaluation des risques :

## Préparation

**Mode d'emploi et possibilité d'imprimer la liste de tous les risques pour se préparer à l'évaluation**

## Identification + Estimation

**Evaluation des risques et sélection des mesures déjà en place**

## Plan d'action

**Sélection des mesures à mettre en place et planification**

## Rapport

**Téléchargement du Document Unique et du plan d'actions**

The screenshot shows the OIRA software interface. At the top, there is a purple header with a hamburger menu icon. Below it, a navigation menu is visible with the following items: '# Préparation', 'Identification + Estimation' (highlighted with a blue circle), '1 Collecte : La tournée', '1.1 Avant la tournée', '1.2 Sur la voie publique', '1.3 Lors de la manutention des déchets', '1.4 Déchets d'activités économiques (DAE)', '2 A la déchetterie', '3 Activités de tri', '4 Transport des déchets entre les centres de traitement (tri/ regroupements /incinérateurs)', '5 Véhicules, machines et équipements', '6 Déchets spéciaux (DDM, DEE, Amiante)', '7 Organisation de la SST', and 'Risques ajoutés (par vous)'. At the bottom of the menu, there are status indicators: 'Sans réponse' (grey circle), 'A faire' (orange circle), 'OK' (green circle), and 'Attention' (red circle). The Windows taskbar is visible at the bottom with the search bar containing 'Taper ici pour rechercher' and several application icons.

## ✔ Identification + Estimation

- 1 Collecte : La tournée
  - 1.1 Avant la tournée
  - 1.2 Sur la voie publique
  - 1.3 Lors de la manutention des déchets
  - 1.4 Déchets d'activités économiques (DAE)
- 2 A la déchetterie
- 3 Activités de tri
- 4 Transport des déchets entre les centres de traitement (tri/ regroupements /incinérateurs)
- 5 Véhicules, machines et équipements
- 6 Déchets spéciaux (DDM, DEE, Amiante)
- 7 Organisation de la SST
- ⊞ Risques ajoutés (par vous)

**Pour aider à identifier les situations à risques, la navigation passe en revue les différentes activités** des entreprises des secteurs concernés. Pour chaque situation, le logiciel propose une série de questions auxquelles l'utilisateur répond par OUI ou par NON.

## Préparation

### Identification + Estimation

1 Collecte : La tournée

1.1 Avant la tournée

1.1.1 La sécurité et de la santé des salariés est elle prise en compte dans le choix et l'équipement des véhicules ?

1.1.2 Existe-t-il une procédure formalisée de contrôle du véhicule avant chaque départ ?

1.1.3 Le plan de tournée est-il vérifié avant chaque départ ?

1.1.4 Les équipements de protections individuelles des salariés sont-ils fournis et vérifiés ?

1.1.5 Des échanges réguliers sont ils prévus avec le donneur d'ordres?

1.2 Sur la voie publique

1.3 Lors de la manutention des déchets

1.4 Déchets d'activités économiques (DAE)

2 A la déchetterie

3 Activités de tri

4 Transport des déchets entre les centres de traitement (tri/regroupements /incinérateurs)

5 Véhicules, machines et équipements

6 Déchets spéciaux (DDM, DFE, Amiante)

## Existe-t-il une procédure formalisée de contrôle du véhicule avant chaque départ ?

Sélectionner ou ajouter les mesures **déjà en place**.

- Organiser la maintenance préventive du véhicule et de ses équipements spécifiques
- Vérifier l'état du véhicule avant chaque utilisation selon une procédure formalisée : état général du véhicule, indicateur de charge, état des pneumatiques, organes de commandes, signalisation, fonctionnement de tous les dispositifs de sécurité, ...
- Equiper chaque véhicule d'un carnet de bord
- Au retour des tournées, consigner dans le cahier de suivi les dysfonctionnements techniques constatés au cours de la tournée et s'assurer du traitement des anomalies et difficultés rencontrées.

### Le risque est-il maîtrisé ?

- Oui, les mesures en place sont suffisantes
- Non, des mesures sont à ajouter au plan d'actions

### Information

Il est important d'entretenir les véhicules et les équipements et de vérifier l'état du véhicule avant chaque utilisation. L'élaboration d'une procédure formalisée facilite cette vérification.



Passer

Enregistrer et continuer

**L'étape d'estimation consiste à affecter un niveau de priorité à chaque situation de risque identifiée.**

## DES QUESTIONS CONCRETES POUR GUIDER L'ÉVALUATION

Dans un second temps, il vous faut **estimer si les mesures déjà en place** dans votre entreprise sont **suffisantes** pour maîtriser ce risque.

Si toutes les conditions de travail en sécurité ne sont pas remplies dans votre entreprise, nous vous invitons à répondre « **non** » afin de pouvoir ajouter des mesures de prévention **dans la partie plan d'action**.

### Le risque est-il maîtrisé ?

- Oui, les mesures en place sont suffisantes
- Non, des mesures sont à ajouter au plan d'actions (**à compléter ci-dessous**)

#### ▼ Information

Les sols encombrés ou glissants sont une source importante de chutes. Il est important d'arriver à concilier une bonne propreté des sols tout en limitant les risques de glissades et de chutes.

Pour certains risques, il est possible que vous ne soyez pas concerné. Dans ce cas, vous pouvez passer la question.

**L'étape d'estimation** consiste à **affecter un niveau de priorité à chaque situation de risque identifiée**.

# UNE LISTE DE MESURES A SELECTIONNER (DÉJÀ EN PLACE) OU A AJOUTER AU PLAN D'ACTION

## Existe-t-il une procédure formalisée de contrôle du véhicule avant chaque départ ?

Sélectionner ou ajouter les mesures **déjà en place**.

- Organiser la maintenance préventive du véhicule et de ses équipements spécifiques
- Vérifier l'état du véhicule avant chaque utilisation selon une procédure formalisée : état général du véhicule, indicateur de charge, état des pneumatiques, organes de commandes, signalisation, fonctionnement de tous les dispositifs de sécurité, ...
- Equiper chaque véhicule d'un carnet de bord
- Au retour des tournées, consigner dans le cahier de suivi les dysfonctionnements techniques constatés au cours de la tournée et s'assurer du traitement des anomalies et difficultés rencontrées.

 Ajouter une autre mesure

**Des solutions de prévention adaptées** sont proposées pour chaque risque. L'utilisateur est libre de les retenir ou non dans son plan d'action. Il peut également définir ses propres mesures.

## Tri et collecte des déchets

Vous avez identifié et estimé les risques dans votre entreprise. Pendant l'élaboration du plan d'action, vous pourrez ajuster la priorité de chaque situation à risque et définir comment y remédier. Trois niveaux de priorité du risque sont proposés : "faible", "moyen", "élevé". Par exemple, le niveau de priorité du risque élevé peut être associé à une atteinte grave à la santé ou à une exposition fréquente des salariés.

Il est recommandé de s'attaquer à la source des problèmes afin de supprimer le risque. Vous écrirez alors quelles tâches doivent être effectuées afin d'éliminer le risque, ainsi que les connaissances et l'expérience nécessaires pour que ces tâches soient effectuées. Les questions à se poser :

1. Le risque est-il évitable ? Peut-il être totalement supprimé ? Si oui, comment ?
  1. La tâche dangereuse peut-elle être évitée ?
  2. Le produit dangereux peut-il être remplacé ?
2. Si certains risques ne sont pas évitables, comment peuvent-ils être réduits à un niveau tel que la santé et la sécurité des salariés exposés ne soient pas compromises ?

Vous pouvez définir vos propres mesures de prévention ou utiliser, (et éventuellement adapter), celles qui vous sont proposées dans l'outil (menu déroulant **[pré-remplir]**).

Pour intégrer une mesure, vous devez :

Créer un plan d'action

# LE PLAN D'ACTION : SELECTIONNER LES MESURES A METTRE EN PLACE

## ▼ Mesure déjà en place 2

### Description

S'équiper d'un véhicule de collecte à trémie basse avec équipement de levage adapté

## ▼ Mesure additionnelle 1

### Description ?

Décrivez cette mesure

Précisez les actions à mettre en place pour rendre

Indiquez les compétences spécifiques nécessaires

### Qui est responsable ? ?

Sélectionner une ou plusieurs des mesures communes connues fournies.

Choisir des véhicules assortis des équipements de sécurité adaptés : indicateur de surcharge ; rétroviseurs dégivrants et à réglage électrique ; dispositif de contrôle de présence des équipiers de collecte sur le marchepied (pour les bennes d'ordures ménagères), double signalisation par feux arrière en partie basse et haute, signal de démarrage, avertisseur de recul, caméra de recul, éclairage de la zone arrière , ....

Impliquer les équipages dans le choix du véhicule et de ses

✎ Pré-remplir    🗑 Effacer cette mesure

de l'entreprise est (sont) à mobiliser.

Enregistrer et continuer

**Des solutions de prévention adaptées** sont proposées pour chaque risque. L'utilisateur est libre de les retenir ou non dans son plan d'action. Il peut également définir ses propres mesures.

# LE PLAN D'ACTION : PLANIFIER LA MISE EN ŒUVRE

Qui est responsable ? 

M Dupont

Budget 

Date de commencement prévue

test 2020 

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1			1	2	3	4
2	5	6	7	8	9	10
3	12	13	14	15	16	17
4	19	20	21	22	23	24
5	26	27	28	29	30	31

Vous pouvez écrire ici tout commentaire se rapportant à cette question.  
Vous retrouverez ce commentaire dans le plan d'action.

Enregistrer et continuer

## Tri et collecte des déchets

### Téléchargez et imprimez le rapport et le plan d'action

Sauvegardez votre rapport sur votre ordinateur et imprimez-le. Vous pouvez également le modifier ou introduire des informations supplémentaires. Notez que les changements introduits dans le document sur votre ordinateur ne seront pas sauvegardés dans votre session OIRA.

Le rapport peut servir :

- à planifier vos mesures de prévention et à contrôler leur mise en place;
- d'information qui sera transmise aux personnes concernées (salariés, délégués du personnel, employeur, experts en santé et sécurité au travail, etc.) ;
- de justificatif auprès des autorités de contrôle;
- dans le cadre des actualisations (nouvelles machines, nouveaux locaux, à la suite d'un accident).

Nous vous recommandons de toujours avoir dans votre établissement une copie imprimée et mise à jour de votre évaluation de risques!

 Rapport

Téléchargez le rapport complet

- Format: Word (.docx)
- Contenus: toutes les informations et contributions que vous avez renseignées durant le processus d'évaluation des risques.

 Plan d'action

Téléchargez le plan d'action

- Format: Excel (.xlsx)
- Contient : les principaux éléments pour gérer efficacement les risques sur votre lieu de travail.



## Tri et collecte des déchets- Evaluation des risques professionnels

Titre

Tri et collecte des déchets

Le cas échéant : personnes consultées (nom, fonction...)

Date d'édition

15 janvier 2020

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
Avant la tournée	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>La sécurité et de la santé des salariés est elle prise en compte dans le choix et l'équipement des véhicules ?</b> En lien avec le donneur d'ordre, le prestataire de collecte choisit des véhicules de collecte privilégiant la santé et la sécurité de l'équipage. Les équipements de levage doivent permettre la préhension des conteneurs, des bacs et des bennes ( Lève conteneur, grue de chargement , bras hydraulique....)</li> </ul> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir des véhicules assortis des équipements de sécurité adaptés : indicateur de surcharge ; rétroviseurs dégivrants et à réglage électrique ; dispositif de contrôle de présence des équipiers de collecte sur le marchepied (pour les bennes d'ordures ménagères), double signalisation par feux arrière en partie basse et haute, signal de démarrage, avertisseur de recul, caméra de recul, éclairage de la zone arrière , ....</li> <li>- S'équiper d'un véhicule de collecte à trémie basse avec équipement de levage adapté</li> </ul>	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impliquer les équipages dans le choix du véhicule et de ses équipements. <i>Responsable : M Durand</i> <i>Date de fin : 30.01.2020</i></li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Existe-t-il une procédure formalisée de contrôle du véhicule avant chaque départ ?</b></li> </ul>	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au retour des tournées, consigner dans le cahier de suivi les dysfonctionnements techniques constatés au cours de la tournée et s'assurer du traitement des anomalies et difficultés rencontrées. <i>Responsable : M Dupont</i></li> </ul>

### Le logiciel permet d'éditer 4 types de rapports téléchargeables et imprimables :

- Un rapport texte (format .rtf) qui récapitule les situations de risque et les mesures de prévention associées,
- Un plan d'action (fichier Excel) qui reclasse par ordre de priorité toutes les mesures de prévention programmées,
- Une vue d'ensemble des risques (.pdf) qui liste tous les risques identifiés, visant à contrôler si les risques et mesures sont gérés correctement.
- Une vue d'ensemble des mesures (.pdf) qui liste les mesures à mettre en œuvre, en vue du suivi du plan d'action dans les 3 prochains mois.



## EXEMPLE D'UTILISATION DE L'OUTIL PAR UNE ENTREPRISE



**Christophe MURE**  
Ingénieur Conseil

Service DFIPrev - Déploiement Formation et Information pour la Prévention

Quel secteur voulez-vous tester pour OiRA ?



OiRA  
Online Interactive  
Risk Assessment

## Des outils adaptés aux activités de votre entreprise

- Boucherie - Charcuterie
- Boulangerie - Pâtisserie - Chocolaterie - Glacerie
- Commerces alimentaires de proximité
- Commerce non alimentaire
- Garages automobiles et poids lourds
- Hôtels, cafés, restaurants
- Poissonnerie
- Soins et prothésologie podologique.
- Transport routier
- Travail de bureau

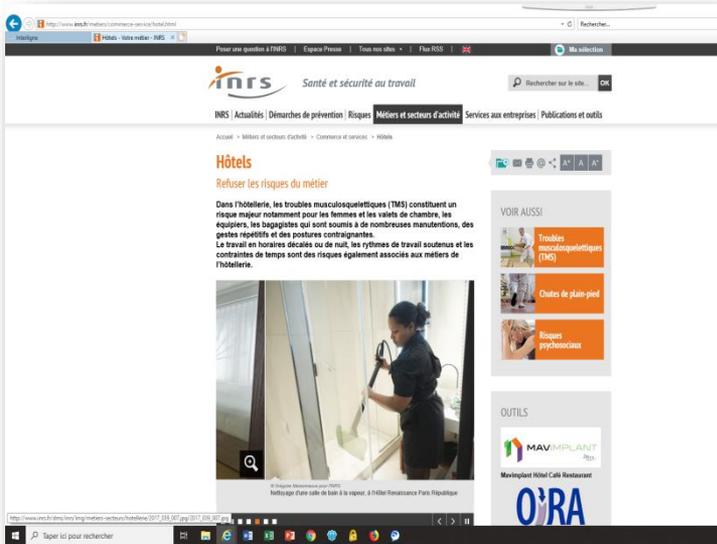


*Disponibles au 01/12/2020*



<https://www.inrs.fr/metiers/oira-outil-tpe.html>

# OIRA - COMMUNICATION : DES SUPPORTS A VOTRE DISPOSITION



Une page web « métier » sur le site de l'INRS et de la Cnam

**ameli.fr** pour les entreprises



Des bannières web pour vous aider à communiquer sur vos supports professionnels (site web, newsletter...)



Un dépliant d'interpellation pour sensibiliser aux principaux risques de la profession,

Des fiches solutions de prévention incontournables



# OUTILS D'ÉVALUATION DU RISQUE COVID-19

---



## En complément des outils par secteur ou métier, vous pouvez utiliser l'outil Plan d'actions Covid-19

L'exposition à la Covid-19 doit obligatoirement faire l'objet d'une démarche d'évaluation des risques de la part des employeurs et être intégré dans le document unique, comme pour l'ensemble des autres risques professionnels.



En répondant à une quarantaine de questions, l'outil permet aux entreprises d'évaluer l'ensemble des risques liés à la Covid-19 et de télécharger un plan d'actions concrètes en fin de parcours. L'outil fournit des **conseils génériques** qui s'adressent à l'ensemble des entreprises, et qu'il est **nécessaire d'adapter** en fonction de l'entreprise et du secteur d'activité concerné.

<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil67>



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES

# Identifier facilement les risques professionnels et prendre des mesures pour protéger vos salariés : l'outil OiRA

## témoignages - questions posées / réponses apportées

***La CRAMIF propose une offre de formation à la prévention des risques professionnels de 2 jours. S'inscrit-elle dans le parcours de prévention des risques professionnels proposé par la CRAMIF, la DIRECCTE IDF, en partenariat avec le cabinet Stoporisk ?***

- En tant que Service d'appui RH aux TPE PME parisiennes, je vais voir avec ces partenaires si l'offre de formation proposée par la CRAMIF s'inscrit dans ce parcours de prévention des risques professionnels ou non.
- Les entreprises qui ne souhaitent pas s'engager dans ce parcours de prévention des risques professionnels peuvent bénéficier de cette formation de 2 jours dont le coût pédagogique est pris en charge par vos cotisations AT-MP.

***C'était clair, net et précis. L'outil OiRA permet de répondre à ses questions, de combler ses lacunes. Je vais pouvoir améliorer mon document unique de prévention des risques professionnels.***

- Nous vous remercions. L'outil est très intéressant et pédagogique. Réaliser des ateliers combinant la partie réglementaire, des enjeux et la pratique est ce que le Service d'appui RH aux TPE PME de l'EPEC propose avec les partenaires. Les entreprises ont besoin de solutions concrètes mais aussi de savoir dans quel contexte elles doivent ou peuvent mettre en œuvre ces solutions. Je pense que l'atelier a parfaitement répondu aux objectifs que nous nous étions fixés et j'espère qu'il a répondu à vos attentes.



## ANNEXES

National : CNAM

Régional :

- CARSAT
- CRAMIF
- CGSS/CSSM

1500 ingénieurs-conseils,  
contrôleurs de sécurité  
et autres professionnels



CA / CATMP

CTN

CRATMP / CTR

Expertise :



- CONSEIL AUPRÈS DES ENTREPRISES
- CONTRÔLE
- EXPERTISE ET CONSEIL SPÉCIALISÉS / UNITÉS TECHNIQUES
  - Centre de Mesures Physiques (CMP)
  - Laboratoire de Toxicologie Industrielle (LTX)
  - Laboratoire des Bio-Contaminants (LBC)
- FORMATION
- INCITATIONS FINANCIÈRES
  - Subvention de prévention, Contrat de prévention
  - Majoration des cotisations



### Actions de prévention auprès des Très Petites Entreprises (< 20 salariés)

- Élaborer des outils pour 40 métiers, notamment pour la réalisation du DUER (OIRA de l'INRS)
- Construire une offre de service générique interprofessionnelle pour les autres activités
- Associer les organisations professionnelles et les partenaires dans leur construction et leur déploiement

## PROGRAMME TPE 2019 - 2022

### Métiers ciblés

#### Restauration - Hôtellerie Commerces

Restauration traditionnelle

Hôtellerie

Boulangerie Pâtisserie

Epiceries / Commerces d'alimentation générale

Boucherie/Charcuterie/Poissonnerie

Restauration rapide

Commerce de gros alimentaire

Commerce de détail non alimentaire

Commerce de gros non alimentaire

#### Filière agricole tropicale et équatoriale

#### Transports et environnement

Collecte des déchets

Transport routier de marchandises

Déménagements

Ambulances

Tri et traitement des déchets

Messagerie / Fret Express

Imprimerie

#### Métallurgie / Plasturgie

Traitement et revêtement des métaux

Mécanique industrielle

Découpage / emboutissage / structures métalliques / chaudronnerie / soudure

Réparation automobile

Commerce automobile

Fabrication et assemblage de pièces en matière plastique

#### Bâtiment / TP / Bois

Gros œuvre

Second œuvre

Travaux Publics

Métiers du bois et de l'ameublement

#### Services

Coiffure et esthétique

Nettoyage

Vétérinaires

Aide à domicile

Clubs sportifs

Accueil de jeunes enfants / Action sociale sans hébergement

Autres organismes fonctionnant par adhésion volontaire (milieu associatif)

Activités de bureau



**Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC)**, association créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016, par la fusion entre le Plan local pour l’insertion et l’emploi de Paris Nord - Est et la Maison de l’emploi de Paris.

Sous l’égide de l’Etat et de la Ville de Paris, l’EPEC est un acteur des politiques de l’emploi et de l’insertion au service du développement du territoire parisien. Il développe l’accès à l’emploi durable des publics les plus éloignés de l’emploi, contribue au développement local de l’emploi, participe à l’anticipation des mutations économiques. Il vise l’insertion professionnelle et le retour à l’emploi durable des publics, la professionnalisation RH des dirigeants de TPE PME et le développement des compétences de leurs salariés.

Actions 2020 :

- Points d’accueil, d’information et d’orientation Paris Emploi (10<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements), labellisées Centre associé de la Cité des métiers de Paris Villette
- Pôle clauses sociales de Paris
- Plan local pour l’insertion et l’emploi de Paris
- Organisme intermédiaire du Fonds social européen Emploi et Inclusion
- Projet PIC 100 % Inclusion, 2024 : Toutes championnes, tous champions !
- Soutien au développement économique, de l’emploi, des compétences des Libraires et disquaires indépendants
- L’école des métiers du vélo de Paris
- Service d’appui RH aux TPE PME parisiennes, labellisé par la DIRECCTE IDF

<http://www.epec.paris/>